

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2015
PROCES VERBAL**

Date de convocation : jeudi 16 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de conseillers présents : 62

Nombre de conseillers votants : 73

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Evelyne SEPTFONS – Gaëtan LEVITRE – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Pascale CATTELIN – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACÉ – Alain LEMARCHAND – Armelle LEFEBVRE – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BRÉANT – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MÉREAUX – René DUFOUR – Katia CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Daniel JUBERT – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRE – Christian WUILQUE – Christian RENONCOURT – Ludovic LARUE – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOULA – Marie-Christine CALMON – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Samuel ONFRAY – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Bernard CANCELON – Rachida DORDAIN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS :

Madame DJEMEL à Monsieur LANIC, Monsieur YUNG à Monsieur ZOUTU, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET, Monsieur N'DIAYE à Madame DUVALLET, Madame NIAUX à Madame DORDAIN, Madame JOURDAN à Monsieur LEVITRE, Monsieur LE ROUX à Monsieur WUILQUE, Madame BENAMARA à Monsieur COQUELET, Madame HOUSSAYE à Monsieur LOEB, Monsieur LECUYER à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LEMAN à Madame TERLEZ.

CONSEILLER SUPPLÉANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Nadine TERNISIEN.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Jacques LE ROUX – Caroline ROUZÉE – Hafidah OUADAH – Pierre LÉCUYER – Céline LEMAN – Patrice YUNG – Marie-Pierre DUMONT – Didier DAGOMET – Angélique CHASSY – Pascal LEMAIRE – Sophie HOUSSAYE – Alain RENAUX – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Ousmane NDIAYE – Maryline NIAUX – Anne-Marie JOURDAN – Mickaël AMSALEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Frédéric FOURNIER – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Ludovic LARUE

Monsieur LEROY ouvre la séance en donnant des nouvelles rassurantes de Monsieur RENAUX, toujours en convalescence, puis il passe à l'ordre du jour.

15-102 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budget principal – Décision modificative n°2/2015

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LANIC indique à Monsieur LEROY « *qu'en toute logique, comme nous nous sommes courageusement abstenus lors du vote du budget primitif 2015, nous nous abstiendrons courageusement de voter cette décision modificative* ».

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **par 50 voix POUR et 23 abstentions** le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote de la décision modificative budgétaire n°2 /2015 par chapitre et opération et d'ajuster le montant de la subvention 2015 au profit de l'Office de tourisme à 236 500 euro,
- approuve la décision modificative budgétaire n°2/2015 sur le budget principal de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et le montant de 236 500 euro au titre de la participation de l'Agglomération Seine-Eure à l'Office du tourisme pour l'exercice 2015.

15-103 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – Attribution à différentes communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour l'année 2015

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LARUE note « *qu'il y a beaucoup de projets portant sur des restaurants scolaires. J'espère qu'il n'y aura pas de fermetures d'écoles* » souligne-t-il.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire accepte à **l'unanimité** le montant des fonds de concours au bénéfice des communes :

COMMUNE	FONDS DE CONCOURS
ALIZAY	173 880,00
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	4 500,00
AMFREVILLE SUR ITON	86 166,00
ANDE	32 958,00
ANDE	9 242,00
LA HAYE LE COMTE	797,00
IGOVILLE	34 469,00
LE MANOIR SUR SEINE	8 232,00
PONT DE L'ARCHE	82 857,00
POSES	9 800,00
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	15 317,00
SURTAUVILLE	107 208,00
SURVILLE	23 838,00
TOSTES	815,00
LA VACHERIE	725,00
VAL DE REUIL	122 193,00
LE VAUDREUIL	67 253,00
TOTAL	780 250,00

Le Conseil communautaire dit également que ces montants seront déduits (sauf pour la commune de Surtauville) de l'enveloppe calculée et attribuée à chaque commune dans le cadre du contrat local de territoire (sur les 6 années du mandat),

15-104 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Profitant du fait que cette délibération est présentée par Monsieur PRIOLLAUD, Monsieur LANIC l'interpelle au sujet du groupe de travail chargé de réfléchir au schéma de mutualisation :

« Cher F-X. P.

Lors de la réunion de présentation du schéma de mutualisation, nous n'étions pas nombreux. Tu nous as mis au pied du mur en nous faisant la présentation d'un groupe de travail coopté et limité à une douzaine de membres.

Cette méthode est arbitraire et représente la négation même de la mixité et de la diversité de notre assemblée. Il ne s'agit, ni plus ni moins, que d'un groupe UDI-UMP, mais seuls les élus qui étaient présents à cette réunion sont au courant de sa composition.

Nous n'en n'avons pas parlé au sein des instances de décision. Je vais néanmoins vous donner la liste : François-Xavier PRIOLLAUD, Thierry DELAMARE, Jean-Marc MOGLIA, Patrick MADROUX, Jean-Philippe BRUN, Jean-Michel DERREY, Marie-Joëlle LENFANT, Marc-Antoine JAMET, Richard JACQUET, Alain LOEB, Hubert ZOUTU et, pour le secteur Nord, Jean CARRE.

C'est tout de même curieux cette composition pour des élus comme vous qui, il y a encore quelques mois, prétendiez ne pas faire de politique. Vous nous avez évincés. C'est une réalité. C'est la vérité. Nous demandons donc à faire partie de ce groupe, n'en déplaise à notre ami F-X. P. » conclut-il.

Monsieur PRIOLLAUD répond à Monsieur LANIC :

« Mon cher Yves, cher camarade.

Grâce à toi, nous savons désormais que Richard JACQUET et Marc-Antoine JAMET font partie de l'UMP-UDI. Ils en seront heureux. Si tu avais été présent, tu aurais compris que c'est un groupe de maires voulant réfléchir sur un sujet qui n'a pas de frontière.

Ce groupe de travail, qui reflète la diversité du territoire, n'est pas exclusif. Il est chargé de réfléchir à la mise en place d'une mutualisation horizontale et verticale. Il ne faut donc pas essayer d'y mettre des barrières idéologiques.

Nous avons une réunion demain. Tu y seras le bienvenu, dans un esprit constructif, bien évidemment ».

« Je ne demande que le respect du pluralisme » maintient Monsieur LANIC.

« Les réunions ne sont fermées à personne, poursuit Monsieur PRIOLLAUD. Toute idée, toutes les suggestions sont les bienvenues. Tu essaies de créer des exclusions qui n'existent pas. Peut-être à cause de la présence de la presse ? » ironise-t-il.

« Je rappelle seulement que, contrairement aux dires de François-Xavier PRIOLLAUD, il n'y a pas eu de discussion sur la composition de ce groupe de travail » insiste Monsieur LANIC.

Il est finalement décidé d'intégrer Monsieur LANIC et Madame DESHAYES à ce groupe de travail.

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire approuve à l'**unanimité** l'état des décisions du Président passées au titre du mois de mars 2015.

15-105 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de Bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de mars 2015.

15-106 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Friche Audresset à Louviers – Approbation de l'avenant à la convention d'intervention avec l'EPF NORMANDIE – Travaux de dépollution, confortement et démolition de bâtiments

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le nouveau montant de l'opération, porté à 1 000 000 € HT, ainsi que la participation de la CASE à hauteur de 400 250 € HT, soit 600 250 € TTC,
- approuve l'avenant à la convention d'intervention à souscrire avec l'EPF Normandie intégrant une enveloppe financière complémentaire de 500 000 € HT pour la réalisation des travaux de dépollution, démolition et confortement d'ouvrages.

15-107 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pharma-Parc – 2^{ème} semestre 2014 – Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour le second semestre 2014 à la somme de 9 119,41 € T.T.C. et d'appliquer la répartition précisée dans le tableau ci-dessous :

Répartition pour période du 01/07/14 au 31/12/14

Redevance totale sur la période : 9 119,41 €

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PLASTIBELL	E.N.S.	ATA	Total
Surface vendue (m ²)	100 212	6 782	6 639	12 623	27 839	154 095
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07 %	100 %
Redevance totale € T.T.C.	5 930,35 €	401,25 €	393,05 €	746,88 €	1 647,88 €	9 119,41 €

15-108 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, l'aide suivante :

- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur CARON Laurent et Audrey** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur MESLIN Stéphane et Rachel** pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle DEMANGE Natacha et monsieur DEMIN Jonathan** pour la construction de leur résidence principale à Amfreville sur Iton
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur BESNARD Guy et Christine** pour la construction de leur résidence principale à Alizay
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur LEFEBVRE-FONT Nicolas et Mélanie** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur LEVIGNERON François et Sonia** pour la construction de leur résidence principale à Quatremare
- **4 000 €** au bénéfice de **monsieur FOURY Maurice** pour la construction de sa résidence principale à Louviers

Le Conseil communautaire dit également :

- Que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 et au terme du PLH2 soit le 31 décembre 2017 ;
- que l'aide de la Communauté d'agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec la CASE ;
- que la Communauté d'agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à la Communauté d'agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération.

15-109 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME – HABITAT-LOGEMENT – Aires d'accueil des gens du voyage – Convention de partenariat avec l'ASNIT – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **par 72 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil de communauté décide de signer la convention triennale de partenariat avec l'Association Sociale Nationale et Internationale des Tziganes (ASNIT) sise 8, rue Narcisse GUILBERT – 76 570 Pavilly et d'attribuer à cette association une subvention annuelle de 10 000 € par an soit 30 000 € sur trois ans.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LARUE a justifié son opposition en argumentant que « *nous ne savons pas à quoi vont servir les 10 000 €. Peut-être à acheter des camions de marque Mercedes* » ?

15-110 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la SARL Aux Délices de Louviers sise à Louviers

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide **à l'unanimité** de rembourser la somme de 882,07 € à la société *Aux Délices de Louviers*, sise à Louviers.

15-111 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société Id Verde sise à Val de Reuil

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide **à l'unanimité** de rembourser la somme de 12 419,36 € à la société *Id Verde*, sise à Val de Reuil.

15-112 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société Trans Inter sise à Louviers

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide **à l'unanimité** de rembourser la somme de 12 818,04 € à la société *Trans Inter*, sise à Louviers.

15-113 - DOMAINE ET PATRIMOINE - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – Convention d'occupation du domaine public de SNCF réseau – Rue du canal à Louviers – Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil de communauté accepte **à l'unanimité** de conclure avec *SNCF Réseau*, représentée par *Nexity Property Management*, une convention

d'occupation du domaine public de *SNCF Réseau*, non constitutive de droits réels, comprenant le paiement d'une indemnité de 100 € HT par mois, sur une durée de 17 mois à compter du 1^{er} août 2014, soit un montant total de 1 700 € HT.

15-114 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux de réhabilitation du bâtiment des Hauts Prés, situé à Val de Reuil, en pôle d'agriculture biologique – Procédure adaptée – Dix lots – Lot n°9 - Attribution – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur PIEDNOËL livre son sentiment sur ce projet :

« *J'ai essayé d'acheter des légumes et j'ai été très déçu par ce qui était proposé. A part des courges... Quelle confiance pouvons-nous avoir dans ce projet ? J'ai bien l'impression que nous allons mener de gros investissements pour pas grand-chose* » s'inquiète-t-il.

Monsieur CHRISTOPHE rappelle que la saison hivernale n'est pas la plus propice à la culture de légumes et que l'association n'est pas encore bien structurée. « *Pour autant, nous espérons que les choses vont se mettre en place* » indique-t-il.

Monsieur LEROY rappelle que le projet des Hauts-prés concerne 80 ha de céréales biologiques et 30 ha de maraîchage biologique. « *Certains apprennent le métier, mais tout cela progresse et va dans la bonne direction* » confirme-t-il.

« *En attendant que la production progresse, je vous rappelle qu'il y a d'excellents maraîchers à Criquebeuf et Martot* » souligne Monsieur DELAMARE.

« *Je m'abstiendrai de voter cette délibération au nom des difficultés dont m'ont fait part les professionnels* » indique Monsieur LARUE.

« *Il n'y a pas vraiment de concurrence puisque l'agriculture biologique ne représente que 2 à 3 % de la production nationale, souligne Madame TERLEZ. Et cela ne progresse pas rapidement, malheureusement* ».

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté prend acte, **par 72 voix POUR et 1 abstention**, de l'attribution des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment des Hauts Prés, situé à Val de Reuil, en pôle d'agriculture biologique, à l'entreprise suivante :

- Lot n°9 : Peinture

RAVET
13, Impasse des Marais
76160 DARNETAL

pour un montant de 66 531,20 € HT soit 79 837,44 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

15-115 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Programme de gestion des mares – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté accepte **à l'unanimité** le programme de gestion présenté et autorise Monsieur le Président à solliciter auprès des partenaires financiers, l'obtention des aides financières pour la réalisation des actions inscrites au programme de gestion des mares.

15-116 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Mare Saint Lubin – Dépôt du dossier Loi sur l'eau – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté accepte à l'unanimité l'opération de mise en assec et se prononce en faveur du dépôt du dossier loi sur l'eau.

15-117 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Poste d'animation supplémentaire à l'Observatoire Climat Air Energie de Haute-Normandie – Convention de partenariat avec Air Normand – Attribution de subvention

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur LARUE ouvre le débat :

« Je voterai contre cette délibération qui vise à financer cette association à hauteur de 30 000 € pour faire des calculs sur l'air dont on sait qu'il est déjà pourri. Mieux vaut financer des projets de véhicules électriques » estime-t-il.

Madame TERLEZ rappelle à Monsieur LARUE toutes les actions menées par la CASE en faveur de la réduction des gaz à effet de serre.

De son côté, Monsieur DUVÉRE, en tant qu'ancien météorologue, « soutient cette idée car il va probablement y avoir une hausse de 3 à 4 degrés de la température terrestre lors des 100 prochaines années. Le réchauffement climatique est un phénomène très grave qui entraînera l'élévation du niveau de la mer de 80 cm à un mètre et, par conséquence, de grandes vagues migratoires. Pour des pays tels le Bangladesh ou la Thaïlande, ce sera terrible. Il faut donc impérativement lutter contre le réchauffement climatique » insiste-t-il.

« J'aimerais bien connaître les propositions que formule Monsieur LARUE pour lutter contre le réchauffement climatique » demande Monsieur JACQUET.

« Je soutien le projet de voitures électriques porté par Monsieur DUVÉRE » répond Monsieur LARUE.

« Les positions défendues par Monsieur LARUE sont très inquiétantes pour l'avenir » s'alarme Monsieur LANIC.

Monsieur LEROY rappelle à l'assemblée qu'il s'est rendu à une réunion au palais de l'Elysée lundi 20 avril :

« Notre territoire a été honoré. Nous avons pu entendre les discours brillants de Ségolène ROYAL et François HOLLANDE. Nous avons également participé à une table ronde qui a démontré la richesse des idées mises en place dans les territoires ainsi que les résultats de la décentralisation. Chacun développe, en fonction de ses moyens et de ses centres d'intérêt des solutions adaptées à son territoire. C'était très positif et extrêmement intéressant. J'ai eu l'honneur de vous représenter, tous, et je suis fier du travail accompli » conclut-il.

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté décide, **par 72 voix POUR et 1 voix CONTRE** d'accorder la participation financière détaillée ci-dessous et autorise Monsieur le Président de l'Agglomération Seine-Eure à signer la convention de partenariat avec l'association Air Normand, ainsi que tout document relatif à l'attribution de cette aide financière.

Le plan de financement prévu pour ce poste est le suivant :

- Prise en charge de 50 % des frais de fonctionnement par l'ADEME soit 30 000 €/an (engagement sur 3 ans),
- Reste à charge de 30 000 €/an pour les collectivités adhérentes à l'Observatoire,
- Une participation financière de l'Agglomération est prévue à hauteur de 2 500 € par an, durant les 3 ans de la durée de la convention.

15-118 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Dispositif d'aide aux travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux – Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de décide **à l'unanimité** d'approuver la mise en place de ce fonds de concours Economie d'Energie à destination des communes du territoire.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LEROY a rappelé « *l'effort très significatif consenti par la CASE au bénéfice des communes. Ce dispositif engendre une source d'économies pour les budgets communaux tout en étant bon pour la planète* ».

Confirmant les propos de Monsieur LEROY, Madame TERLEZ a indiqué qu'il existe un guide de l'élu coédité par l'ADEME et l'association AMORCE. « *C'est une véritable boîte à outils et ce document est très bien fait* » a-t-elle insisté.

De son côté, Monsieur LOEB a souligné que « *des communes n'ont pas les moyens de rendre leurs dossiers aussi vite que d'autres* » et que cela peut représenter un écueil.

Madame TERLEZ a répondu qu'elle fera en sorte que les aides soient équitablement réparties.

15-119 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune de Connelles – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue **à l'unanimité** un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune de Connelles pour un montant de 9 627,24 €.

15-120 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS - VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune de Martot – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue **à l'unanimité** un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune de Martot, pour un montant de 418 €.

15-121 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de la voirie sur la commune de Pont de l'Arche – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- Accepte les travaux d'aménagement du Quai Foch et du parking rue du Général de Gaulle sur la commune de Pont de l'Arche,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Pont de l'Arche à hauteur de 32,50 % du coût final HT des travaux d'aménagement, estimée à 24 537,50 € HT.

15-122 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – VOIRIE – Aménagement de sécurité sur la RD 6015 sur la commune d'Heudebouville – Convention tripartite – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et **à l'unanimité**, le Conseil de communauté :

- accepte la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Eure de 22,50 % sur le montant des travaux, soit 123 750 € H.T,

- autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec le Conseil départemental de l'Eure et la commune d'Heudebouville ainsi que tout document y afférent.

15-123 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – PERSONNEL – Gratification accordée à des stagiaires

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'attribuer à ces stagiaires une indemnité mensuelle égale à 436,05 € nets calculée au prorata de la durée de stage.

15-124 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Personnels contractuels – Transformations de postes – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'**unanimité** de modifier ainsi le tableau des effectifs :

- **suppression au 1^{er} janvier 2015 :**
 - 10 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur à temps complet.
- **création au 1^{er} janvier 2015 :**
 - 9 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **création au 1^{er} avril 2015 :**
 - 1 poste de technicien à temps complet.
- **supprimer au 1^{er} mai 2015 :**
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 17h30 hebdomadaire,
- **créer au 1^{er} mai 2015 :**
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.
- **supprimer au 4^{er} mai 2015 :**
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- **créer au 4 mai 2015 :**
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **suppression au 1^{er} octobre 2015 :**
 - 1 poste d'ingénieur à temps complet.
- **création au 1^{er} octobre 2015 :**
 - 1 poste d'ingénieur principal à temps complet.
- **suppression au 1^{er} novembre 2015 :**
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet.
- **création au 1^{er} novembre 2015 :**
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil communautaire décide également de transformer le poste d'agent contractuel du conseiller en Energie en durée indéterminée à compter du 16 mars 2015.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JACQUET a insisté sur le fait que le service Patrimoine de la CASE prend de plus en plus d'importance. « Il faudra que ce service s'étoffe encore, ce qui nécessitera la mise en place d'un plan pluriannuel portant sur la gestion des effectifs » a-t-il observé.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 10.

Le Président

Bernard LEROY

Par délégation
Le Directeur Général

Philippe LE GAL



